

19 maires réunis pour dire « Non » au projet de péage sur l'A63

Les Maires girondins concernés directement par l'élargissement de l'A63 (et/ou leurs représentants) se sont réunis le mercredi 24 mars à Mios afin d'établir une contribution commune en réponse à Madame La Préfète. A l'unanimité, les élus s'opposent au projet en l'état, considérant que la mise en concession privée proposée revenait à établir un «péage urbain » pour les habitants et les entreprises locales. Ils demandent de ce fait, à être associés à la réflexion autour de ce projet.

Pas de remise en question du passage en 2x3 voies de l'A63 compte tenu de la densité de circulation voire de saturation, mais ils souhaitent que l'Etat travaille avec eux au développement de solutions complémentaires, innovantes et moins émettrices de CO2.

Opposition formelle à la concession privée considérée comme « péage urbain » sur un territoire interdépendant pour les raisons suivantes :

– Le respect de l'équité des citoyens travaillant et habitant sur le territoire qui ne peuvent et ne doivent pas supporter le financement, en très grande partie, de l'aménagement de la 2x3 voies de l'A63.

– Les communes ont déjà largement contribué au financement de l'A660 et au prolongement de l'A63. Rappelons que la première partie de cette A660 au niveau du Teich a précédemment bénéficié du Contrat de Plan Etat Région (CPER) pour son passage aux normes autoroutières. De plus, la COBAS vient d'investir 55 millions d'euros entre Gujan-Mestras et la Teste de Buch.

– L'impact de sur-fréquentation et d'engorgement routier que subirait le réseau secondaire (RD1010, RD650, RD1250, RD3, RD211, RD5 et RD216) suite aux évitements quotidiens et systématiques des voitures et poids lourds. Cela conduirait inévitablement à un réaménagement des voiries et plus globalement des centres-villes et quartiers afin d'apaiser la circulation, aux frais des habitants du territoire.

– Refus de voir les habitants du territoire financer cet équipement au bénéfice d'une grande partie cet axe Européen majeur.

Demande de suspension de la concertation publique

Compte tenu de tous ces points, les élus ont demandé l'annulation de la saisie de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) et la suspension de la concertation publique, afin d'être associés à l'élaboration de ce projet et travailler ensemble à l'élaboration de solutions alternatives pour l'aboutissement de ce projet d'élargissement de l'A63.

« Suite au délai supplémentaire accordé par Madame la Préfète de la Gironde, pour lequel nous la remercions, les élus ont demandé l'organisation d'ateliers de travail associant les différentes collectivités concernées pour envisager de nouveaux scénarios et trouver des solutions plus adaptées au territoire. »

Cela passera par la définition d'un agenda commun et partagé.

Cette contribution regroupe 19 communes réparties sur les intercommunalités de Bordeaux Métropole, de Jalle Eau Bourde, du Val de Leyre, de la COBAS et de la COBAN. Les Maires et représentants des Communes de Arcachon, Audenge, Belin-Beliet, Biganos, Canéjan, Cestas, Gradignan, Gujan-Mestras, La Teste de Buch, Le Barp, Le Teich, Lugos, Marcheprime, Mérignac, Mios, Pessac, Saint Jean-d'Illac, Saint Magne et Salles